



## APPEL À CANDIDATURE 23 CFM 02

### EXPLOITATION DE « LA CAFETERIA DU BOIS AUX DAMES »

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### I. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site internet de la commune : [www.mairiedesamoens.fr](http://www.mairiedesamoens.fr)

Les locaux pourront être visités le vendredi 14 avril à 9h directement sur place. Prendre contact avec le service Commande publique au 04 50 34 45 78 (Madame Cyrielle PINAUD).

#### II. DATE DE REMISE DES OFFRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur la boîte mail : [marches@mairiedesamoens.fr](mailto:marches@mairiedesamoens.fr) avant le **28 avril 2023 à 12h00**.

L'Offre devra comprendre les pièces suivantes :

- **une note sur le candidat exposant les motivations, références professionnelles et moyens du candidat** : il s'agit notamment de renseignements relatifs à l'expérience du candidat, diplômes éventuels, renseignements relatifs à la société (inscription au registre du Commerce, numéro Siret), moyens en matériel et personnel que le candidat compte mettre en œuvre pendant l'exploitation, et toute information utile dans le cadre de ce dossier.
- **le formulaire "Offre" exposant le concept général du service de restauration, les produits, le projet de carte et les horaires d'ouverture dûment complété et signé. Il est précisé ici qu'en ce qui concerne la redevance annuelle d'occupation, celle-ci ne pourra être inférieure à 15 000 euros (hors TVA la commune n'étant pas assujettie).**
- **Le cahier des charges signé.**

Toute offre ne comportant pas ces 3 éléments sera retournée sans être analysée.

#### III. JUGEMENT DES OFFRES

Les candidatures seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

- 60 % pour les références, les moyens et la qualité de l'offre du candidat
- 40 % pour le montant de l'offre

Une phase de négociation pourra être engagée avec le ou les candidat(s).